Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_06_22042026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 04 2026
Date de la convocation : 09 avril 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 09 avril 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril à 18H00, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 13+1 pouvoir	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; Mme Edith MERRANT ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; Mme Emilie JOUAN ; M. Gwénaël MORDELET ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ABSENTS : M. Thomas LOUVET (pouvoir à M. Pascal LE LIARD), M. Alexis LEGEMBLE (excusé) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Justine LATIMIER

N°06-22042026 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Exposé par M. Le Maire

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément au 3eme alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans minimum
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_06_22042026-DE

- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI),

après en avoir délibéré et à l'unanimité

PROPOSE en qualité de commissaires de la commune de Lanfains, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M.	DUSSEUX	David	9 rue de la Deude 22800 LANFAINS
Mme	DANIÉLOU	Valérie	34, La Bosse 22800 LANFAINS
M.	MORDELET	Alexandre	7, Le Morboux 22800 LANFAINS
Mme	MERRANT	Edith	27, Le Bas de la Lande 22800 LANFAINS
Mme	TATON	Isabelle	13, rue des Courlis 22800 LANFAINS
M.	ALLENO	Gildas	33, Le Quelen 22800 LANFAINS
M.	BOTTEREL	Franck	5, La Porte Burlot 22800 LANFAINS
M.	MORVAN	Loïc	1, La Côte 22800 LANFAINS
M.	CHAUVAC	Laurent	6 bis, rue des Racines 22800 LANFAINS
M.	LE NOUVEL	Guy	4, rue de la Perrière 22800 LANFAINS
M.	CONNAN	Pierrick	19, le Merel d'en Haut 22800 LANFAINS
M.	BOSCHER	Jean-Yves	10, rue de la Deude 22800 LANFAINS
M.	BELLOEIL	Jean-Baptiste	8, Les Burons 22800 LANFAINS
M.	NICOLAS	Georges	8, La Ville Ruinet 22800 LANFAINS
M.	BENOIT	Laurent	107, Porpaire 22800 LANFAINS
Mme	BOSCHER	Pascale	1, Le clos à Lin 22800 LANFAINS
Mme	PALACCI	Magali	27 Rozieux 22800 LANFAINS
Mme	BILIEN	Caroline	24, La Ville Auray 22800 LANFAINS
Mme	COLLET	Pascale	9, impasse des Portes 22800 LANFAINS
Mme	ALLENET	Patricia	8, rue de la Deude 22800 LANFAINS
Mme	LABBE	Christiane	40, Lotissement de la Ville Auray 22800 LANFAINS
Mme	LE ROUX	Sophie	4, rue des courlis 22800 LANFAINS
M.	LEFEVRE	Jean-Pierre	58, La Ville Auray 22800 LANFAINS
Mme	LE SAINT	Catherine	7, Rozieux 22800 LANFAINS

Fait et délibéré le 22 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER